86

# La lettre de l'Union 44

**Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique**
**2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES**
**Tél : 02-49-10-67-01** **Courriel : union44dden@sfr.fr**
**06 35 57 86 52**
**https://dden-44.jimdo.com**

## ÉDITORIAL

La récente Assemblée Générale de notre Union a retrouvé, après quasiment trois ans de crise sanitaire, son rythme et sa participation habituels, en présence d'Eddy KHALDI, le président de la Fédération.

Vous en trouverez le compte-rendu dans ce numéro de la Lettre.

En ces temps troublés par différentes crises où le corps social est au bord de la rupture, l'école n'échappe pas à la critique.

Oui, trop nombreux sont les jeunes qui connaissent des difficultés, oui, trop nombreux sont ceux, porteurs de handicap ou à besoins particuliers qui ne trouvent pas leur compte dans la scolarité... De là à parler « d'échec massif » de l'école, ce dont se gargarisent certains gouvernants ou certains médias : c'est faux et c'est injuste.

Oubliées les louanges adressées aux personnels pour leur action et leur dévouement sans compter lors de la crise du COVID, oubliés la majorité d'élèves qui réussissent dans leur scolarité, oubliés les efforts financiers faits par la plupart des collectivités !

Pour que l'école retrouve totale confiance auprès des jeunes et des parents, il faut s'attacher à résoudre les vrais problèmes, y mettre les moyens et agir sur le temps long. Chaque rentrée scolaire voit son lot d'«innovations», décidées à la hâte pour satisfaire l'opinion publique et non pour remédier aux carences.
Comme en atteste l'exposé fait par l'IEN représentant la DASEN lors de notre AG, l'École est vivante et ouverte aux problématiques de notre siècle.

Nous contestons le fait qu'elle doive s'inspirer du fonctionnement de l'entreprise, funeste projet des tenants d'une économie libérale.

L'École continue d'équiper les jeunes des savoirs et des codes nécessaires pour entrer dans la société.
**Nous continuerons à le faire savoir…**

Michèle LIBOT

SOMMAIRE

*P. 1 Édito*

*P. 2 De la nationalisation du privé à la privatisation du public*

*P. 3 à 9 Compte-rendu de l'A.G.*

*P. 10 L'École inclusive en Loire Atlantique ; Inégalités scolaires et enseignement privé.*

*P. 11 Double hold-up de l'Enseignement privé.*

*P. 12 A propos de l'ascenseur social*

# De la nationalisation du privé à la privatisation du public

ACTUALITÉ

L'autonomie des établissements scolaires est au cœur d'un récent et nouveau rapport du 24 janvier 2023 de la Cour des Comptes qui vise à « **Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement ».** Quelle aubaine pour le nouveau opportun Conseil National de la Réforme (CNR) qui trouve là dans ce septième rapport en moins de 10 ans de la Cour des Comptes une relance à point nommé « de la privatisation de l'école » comme l'indique un récent article du café pédagogique le 30 janvier 2023. Article qui souligne : « *Il s'agit donc de construire de vrais projets, pilotés par de vrais chefs d'établissements vraiment autonomes, sous contrat avec l'État et les collectivités locales. Ces contrats tripartites s'appuieraient sur les résultats des élèves. ».* Comment ne pas voir là l'esquisse de ce que prévoyait Guy Bourgeois, président de « Créateur d'écoles », ex-directeur au cabinet ministériel de l'actuel président du CNR, François Bayrou : « *Un contrat global et unique entre le ministère et le secrétariat général de l'enseignement catholique pour toutes les écoles... Cela maintiendrait un fort clivage entre enseignement public et privé et les mettrait franchement en concurrence ».* Ce que revendiquait, au nom de l'autonomie des établissements, le secrétaire général de l'enseignement catholique : « *Le moment paraît venu de donner un second souffle à la loi Debré... Aujourd'hui, l'essentiel est d'organiser une relation contractuelle entre l'État et les établissements publics et privés, qui permette d'innover et de respecter les principes de la République».*

La mise en œuvre de cette politique conforte les logiques cléricales et libérales, et met le feu aux poudres d'une guerre froide scolaire, permanente et décentralisée. Comment ne pas voir que l'enseignement catholique aggrave les inégalités et la ségrégation après la publication imposée des ***indices de position sociale*** (IPS) ? Cette structuration institutionnelle croissante, en particulier, de l'enseignement catholique à l'œuvre finalement, depuis la loi Debré, déroge pourtant à cette dernière, qui ne reconnaît qu'à titre individuel, l'établissement de référence à un quelconque réseau confessionnel.

Ceux qui feignent de ne pas voir la différence entre les deux systèmes apportent aujourd'hui de l'eau au moulin des pouvoirs publics qui se servent de l'enseignement sous contrat pour désengager l'État et privatiser de fait le service public d'éducation, pour aligner le public sur le privé. L'enseignement catholique, avec une finalité cléricale, entretient toutes les contradictions ; il prétend jouer le rôle de complément du service public en s'inscrivant dans une logique de concurrence. Alors que chaque établissement est en réalité une entité de service commercial, la volonté pastorale sert de paravent au désir de conservation et de conquête des parts du marché scolaire.

La République ne saurait abandonner ses principes de gratuité, d'égalité et de laïcité, pacte de la liberté de conscience indépendante de toute doctrine.

Eddy Khaldi, le 13 février 2023

# Assemblée générale de l'Union-44 18 mars 2023

ACTUALITÉ

Elle s'est tenue à Orvault, en présence de plus de 80 DDEN.

-Elle a été ouverte par Gabriel Boiveau, responsable du secteur Orvault-Sautron qui a salué la présence des DDEN de l'Union de Vendée et du Maine et Loire. G. Boiveau se félicite qu'à Orvault les DDEN soient reconnus, écoutés et encouragés dans leur action.

-Elle a été saluée par Monsieur le Maire d'Orvault. Celui-ci a rappelé que l'École était un atout majeur, face aux défis sociaux et démocratiques. Il a mentionné les projets en cours autour de l'École (projet d'éducation à la citoyenneté...) et cité les efforts de la municipalité pour améliorer le fonctionnement de l'École.

-Elle a approuvé le rapport moral et d'activité de l'année 2022, présenté par Maryannick Paulay,secretaire.

-Elle a approuvé le rapport financier présenté par Gabriel Boiveau, trésorier.

-Elle a a renouvelé la moitié des administrateurs (trices).

-Elle a entendu les interventions dont voici le compte-rendu.( Textes rédigés en collaboration par Martine le Guen, Maryannick Paulay, Denis Liquet)

# Complément au Rapport moral AG 2023

## Le point sur la préparation de la rentrée 2023 dans les écoles de Loire Atlantique

ACTUALITÉ

On attend 743 élèves de moins (pour 95 725 au total). C'est donc une baisse infime, mais on retire 22 postes au département
Regrettable car les prévisions pour les années suivantes font état d'une remontée des effectifs !!
Pour mémoire, la rentrée 2022, avec une légère baisse également (– 377 élèves), s'était soldée pour une nouvelle dotation de 26 postes d'enseignants.
Au même moment, on découvre que près de 144M € (l'équivalent de 3 000 postes) du budget 2022 n'ont pas été dépensés par le ministère ! Comprenne qui pourra…
Rappelons aussi que c'est la première fois depuis bientôt 20 ans que la Loire Atlantique se voit amputer des postes d'enseignants dans les écoles. Chaque année, on gardait le potentiel de postes ou le plus souvent, celui-ci était augmenté !
**En réalité, les prévisions pour la rentrée de septembre se traduiront, pour le moment, par 70 fermetures de classes pour 48 ouvertures : le compte n'y est toujours pas !**
**Éducation prioritaire (REP)**
Un redécoupage de la carte des établissements est prévu à l'horizon 2024. Le découpage actuel date de 2015.
Nous nous battrons pour que la liste des secteurs retenus (quartier d'habitat social en zone urbaine, cantons ruraux (Guémené-Penfao , Donges, Trignac) soit maintenue, voire augmentée.
L'élargissement prévu de l'éducation prioritaire à l'enseignement privé posera problème dans notre département.
**Les professeurs français moins bien lotis que leurs voisins européens, notamment dans le premier degré :**

- ils ont des horaires plus lourds en moyenne : 250 heures de plus qu'en Allemagne, par exemple.
- ils ont des salaires plus faibles : presque la moitié des salaires des professeurs allemands (en parité du pouvoir d'achat)

**Une revalorisation des salaires s'impose donc pour tous…** Les négociations se poursuivent ...

**Déclarations du Ministre de l'Éducation Nationale fin décembre 2022 et propositions du 4 janvier 2023 portant notamment sur le collège.**
Plutôt silencieux depuis son arrivée au gouvernement, le ministre tente de reprendre la main alors que le début de l'année 2023 s'annonce décisif sur plusieurs points, dans l'Éducation Nationale.
**La première exigence, dit-il, est le niveau des élèves.**
Afin d'améliorer les connaissances des élèves de 6e, il est proposé pour les élèves une heure par semaine d'approfondissement en français et en maths.
Notons que cette possibilité existe déjà (loi de 2013), mais qu'elle avait été abandonnée par J.M. BLANQUER.
**La nouveauté est que cet approfondissement pourrait être dispensé par des professeurs des écoles. En heures supplémentaires ?...Cela semble peu réaliste.**

On a l'impression que, par ses propositions, le ministre s'adresse davantage à l'opinion publique qu'aux acteurs de l'École… Les organisations syndicales, du reste, ne s'y sont pas trompées, restant très sceptiques sur l'efficience de cette mesure.
**La deuxième exigence est l'égalité des chances**. A partir du constat fait depuis la publication des **Indices de positionnement social des familles** des élèves de collège, il veut agir sur les affectations : vaste programme, surtout dans nos régions de l'Ouest avec une forte présence de l'enseignement privé.
En Loire-Atlantique, depuis 50 ans, l'enseignement public est redevenu largement majoritaire.
Comme vient de préciser le CNAL, le ministre a déclaré *vouloir engager* ***l'enseignement privé vers davantage de mixité sociale et scolaire, et, pour ce faire vouloir conclure un protocole d'accord avec les organisations représentatives des réseaux d'enseignement privés »*.**
**Sauf que seuls les établissements ont individuellement la capacité juridique de passer contrat avec l'État.**
**Les réseaux ne peuvent donc pas engager les établissements qui ont chacun leur politique de choix des élèves.**
**Cette mesure risque fort de n'avoir qu'une portée limitée.**
Quant à la demande de l'enseignement privé de pouvoir bénéficier des frais de restauration scolaire pour ses élèves, cette mesure serait à nos yeux, choquante et alourdirait les dépenses des collectivités.
Pour le CNAL, dont nous partageons l'analyse, « le ministre essaie de trouver un « gentleman agreement » (accord) entre 2 partis tellement distincts qu'il pourrait se traduire par « l'argent tout de suite, les objectifs plus tard, la contrainte jamais !!!
Le ministre parle de l'objectif d'une école « pleinement inclusive » où chaque jeune doit pouvoir trouver sa place. Et les moyens adéquats ?
**La troisième exigence est d'améliorer le fonctionnement de l'école.**
Il évoque la crise du recrutement des professeurs, parle d'un nouveau pacte avec eux pour l'évolution de leurs missions mais cette idée se heurte à l'opposition des enseignants.
Les modalités de recrutement seront également repensées,
Affaire à suivre donc…

Michèle Libot

# INTERVENTIONS

## Intervention de M. Vincent DANIS,
Vice-président du Département

Le Département partage l'objectif des DDEN : le captage du maximum d'élèves dans l'enseignement public. Pour ce faire, nous disposons des écoles et des 84 collèges, auxquels le Département consacre 52 M€ par an.

- Il a été décidé, pour l'heure, la reconstruction du collège Ernest Renan, à St-Herblain, la construction d'un collège à Chaumes en Retz et à Vial, dans le centre de Nantes.

- **Mixité sociale.** C'est une préoccupation du Département. Ainsi à l'ouest de Nantes, une réflexion est prête à aboutir : comment favoriser la mixité entre deux ou trois collèges, autour du collège Rosa Parks?

- **Actions éducatives**

Les thèmes retenus : la Laïcité (y compris avec la formation des personnels). Laïcité et mixité

Ces thèmes font l'objet d'un appel à projet.

**- Restauration :** c'est un plus pour l'enseignement public.

L'engagement d'une tarification solidaire pour les élèves sera tenu, en 2024. Le repas doit être une opération blanche pour les plus démunis.

**- Informatique :** 2024 verra la généralisation du prêt d'ordinateur (avec la connexion internet, si le besoin est reconnu).

**Le Département est prêt à amplifier la collaboration avec les DDEN qui sont des personnes ressources reconnues pour leur expertise.**

ACTUALITÉ

## Intervention de M. TURBAN, I.E.N. représentant la D.A.S.E.N

M. Turban se félicite de participer à cette A.G., convaincu du rôle des DDEN et de leur implication dans le bon fonctionnement des écoles.

Il aborde différents thèmes d'actualité

- Opération : l'École, faisons-la ensemble.

Le calendrier est souple, puisqu'on a jusqu'à 2026 : 100 intentions sont d'ores et déjà déclarées, sur des thèmes divers : aménagement de classes, travail avec des associations (langue des signes...). L'intérêt de l'élève est ciblé.

**- Évaluation d'école**

Objectif : laisser initiative et responsabilité à l'école, avec un cadrage national, d'ici 2027. C'est une démarche collective (parents, personnels, élèves): auto-évaluation. Il s'agit de préconisations faites en vue du projet d'établissement.

**- Formation des enseignants**

*Plans de formation concentrés sur les enseignements fondamentaux. Logique collective. Constellation suivie par un IEN.

Thème : école maternelle, par exemple.

* Dispositifs nationaux : plan PhARE, contre le harcèlement.
* Plan Laïcité : 25 enseignants par circonscription.

Partenariat en cours, pour la collaboration.

Logique collective. Retours excellents.

**- Évaluations nationales**

CP-CE1

CM-6ème

Au service de l'élève, de la famille, de l'enseignant. Analyse globale faite pour l'école, avant la mise en œuvre d'actions.

- Contrôle d'instruction des élèves

En 2020-22, beaucoup de déclarations d'instruction en famille (COVID).

En 2022-23, 15% de moins.

**- Information sur les effectifs**

En Loire-Atlantique, 85% des classes des écoles ont moins de 25 élèves.

**- École inclusive**

Nouveauté : PIAL 1er degré et PIAL 2nd degré distincts.

15 à 25 AESH par PIAL.

Mise en commun du travail entre les écoles et les établissements spécialisés.

Équipes mobiles mises en place, extérieures à l'Éducation Nationale.

Objectif : trouver des solutions à des situations complexes (troubles auditifs, cognitifs). On peut s'adresser à ces structures.

**Interventions de la salle**

- JP. CLEMENT (Pornichet) : Carence de personnel en RASED.
- M. MILLER(Carquefou) : Évaluation des écoles rendue publique ? Réponse : non.
- L. JOLLY(Nantes Nord): prise en compte des effectifs ULIS.
- Collègue de St. Philbert: prise en compte des élèves Ukrainiens.

## Intervention d'Eddy KHALDI président de la Fédération

Après avoir dit tout son plaisir de retrouver les DDEN de Loire-Atlantique, il constate qu'en France, pays éclaté, l'Éducation et la Santé sont au centre des préoccupations des institutions. Quant à nous, nous suivons de près le fonctionnement de l'École.

**Les finalités de l'École**

Depuis les lois du 19ème siècle, et notamment la loi Guizot, l'École en France est fondée sur un principe civique : **elle est obligatoire, gratuite, laïque.** Seule l'École Publique était financée jusqu'en 1959.

La laïcité est son fondement, notamment la liberté de conscience, celle de l'élève. Aujourd'hui, **on a oublié tout cela.** Et on voudrait calquer le fonctionnement de l'École sur un principe commercial.

**Le dualisme scolaire**

C'est le grand silence sur ses effets.

Et pourtant, le dualisme scolaire induit la remise en cause de l'égalité entre les citoyens et porte en germe le démantèlement de l'École Publique.

**Le financement de l'enseignement privé**

Organisé par la loi Debré (1959), il devait respecter le principe de parité entre public et privé.

Or cette parité n'existe plus : on offre aux parents d'élèves et aux élèves de l'enseignement privé, des privilèges comparables à ceux de l'utilisateur du taxi, vis-à-vis des transports en commun.

- l'enseignement privé perçoit 20% du budget de l'Éducation alors que ses effectifs ne représentent que 17% des élèves.

- l'enseignement privé répartit comme il veut ses moyens, sous l'égide d'un réseau fédéré à l'Église : il organise ainsi la concurrence avec l'enseignement public.

- l'enseignement privé réclame, et obtient, de plus en plus de privilèges : ainsi le financement de l'école maternelle prévu récemment par la loi (école maternelle incluse dans la scolarité obligatoire).

- le principe de l'existence de l'enseignement privé subventionné comme il l 'est actuellement n'est pas constitutionnel. De plus, il a un coût exorbitant : on a calculé que dans l'Aveyron, département peu peuplé, avec une seule école, l'école publique, on pourrait récupérer 130 postes d'enseignants.

De 2002 à 2012, les suppressions de postes réalisées ont concerné le privé pour 5%, le public pour 95% (Quinquennat Sarkozy).

Par contre de 2012 à 2017, le privé a obtenu 20% des créations de postes (quinquennat Hollande).

Nous demandons le retour à la parité prévue par la loi, dans un premier temps.

**Les indices de positionnement social**

Il a fallu leur publication, au niveau national, pour que la vérité éclate : la plupart des établissements privés accueillent, en majorité, les élèves des familles les plus favorisées. C'est incontesté. Il serait donc normal qu'on leur applique au minimum les mêmes contraintes que celles qui pèsent sur l'enseignement public.

*
* *

## Notre action

Fidèles aux principes du Serment de Vincennes (1960), les DDEN œuvrent au sein du Comité Nation d'Action Laïque et du Collectif Laïque National dont nous partageons les objectifs .

Dans un contexte difficile et qui ne nous est pas favorable, nous saisissons toute opportunité pour faire avancer nos revendications : ainsi le projet de loi au Sénat qui examine les moyens de revenir à davantage de mixité scolaire (public-privé). Le Collectif Laïque travaille aussi sur le thème de l'application au privé des contraintes de l'enseignement public.

## Interventions de la salle

-Vincent DANIS, Vice-président du Conseil Départemental

En Loire-Atlantique, les établissements d'enseignement privé ruraux accueillent aussi des enfants de familles défavorisées.

La direction diocésaine conteste le calcul des subventions de fonctionnement servies par le Département (augmentation du coût de l'énergie). Elles souhaite aussi que la restauration soit aussi subventionnée. Le département répond à ces demandes par la négative. Il envisage par contre une aide pour les familles en difficulté afin de les aider à régler les frais de restauration (enseignement public).

Il annonce que des contacts sont établis avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne qui applique un système de subventionnement proportionnel au nombre d'élèves de familles défavorisées accueillis. Il souhaite que l'on revienne sur le principe de subventionnement de l'enseignement privé au niveau national : le principe de cohérence devrait conduire l'État à ne pas financer la concurrence de l'enseignement public.

- A. BILLARD (Nord-ouest du département)

Il constate, pour le déplorer, que certaines collectivités envisagent les projets au bénéfice de la jeunesse de façon commune, pour le privé comme pour le public (St Nicolas de Redon).

Du reste, l'enseignement privé, sur ce secteur, prend de plus en plus d'importance, y compris dans l'obtention des moyens.

- R. LEPEIX (St Nazaire)

Il précise que suite à la loi de 2016 le coût des ATSEM est désormais compris dans la subvention servie aux écoles privées.

Il propose d'utiliser l'argument donné par un responsable de l'association des DRH : l'enseignement public forme mieux les futurs citoyens. L'école privée est, d'après lui, une instance où les gens sont « dans une bulle ».

-F. VISONNEAU (La Chevrolière)

## L'École inclusive en Loire-Atlantique

Les données ci-dessous ont été précisées lors d'une rencontre ARS ( Loire - Atlantique) – Syndicat des enseignants :

- Il manque dans le département 412 places pour les élèves en situation de handicap. Il n'y aura pas de créations, celles-ci étant réservées pour les établissements pour adultes.
- L'ARS ne prend pas en compte, suffisamment, les élèves « à besoins particuliers ».
- Les personnels médicaux-sociaux sont trop souvent absents des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation.
- La MDPH ne fournit jamais les Projets Personnalisés de Scolarisation aux écoles.
- Les élèves en souffrance pour des accidents dus à des violences physiques ou verbales sont en nombre croissant : ils n'ont pas la compensation nécessaire à une inclusion réussie.
- La formation des enseignants est insuffisante.
- Une aide réelle s'impose dans les classes, en commençant par le recrutement des AESH dès le début de l'année scolaire.

**-Beaucoup reste à faire pour que l'École soit inclusive. Les ministères de l'Éducation et des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées « se renvoient trop souvent la balle » : d'où des problèmes qui ne trouvent pas de solutions.**

## Inégalités scolaires et enseignement privé

Il y a deux mois, nous avons fait le point sur ce thème suite à la publication de l'Indice de position sociale de chaque établissement en France (Écoles et collèges) qui a suscité beaucoup de réactions dans les médias. Cet indice confirme ce que nous avions déclaré de longue date : la présence de l'enseignement privé sur un territoire représente souvent l'occasion, pour les classes sociales favorisées, de pratiquer « l'entre-soi », au détriment de l'enseignement public.

Certains apprécient les promesses de s'attaquer à cette problématique (ministre, enseignement privé lui-même). Pour nous, on ne règlera pas ce problème si on ne touche pas au financement de l'enseignement privé. En effet, celui-ci pourrait encore bénéficier de plus de largesses budgétaires si on n'y prend pas garde. Restons vigilants!!!

L'OBS a publié le 12 janvier dernier une étude complète sur ce sujet. En voici quelque extraits :

-La divulgation des indices de position sociale, que le ministre Blanquer avait soigneusement laissés dans l'ombre depuis 7 ans, « rebat les cartes de la mixité scolaire, en mettant en lumière les établissements où se concentrent les

enfants des familles aisées, et ceux où les élèves devront se battre contre les déterminismes».

La présence d'établissements d'enseignement privé, quasiment toujours catholique, financé à 73% par les contributions publiques, permet l'évitement des écoles et collèges publics. « Le privé, un privilège de classe?» interroge l'OBS. Poser la question, c'est y répondre...

- Le ministre de l'Éducation Nationale s'est saisi du problème et a promis de faire de la mixité sociale dans l'Éducation Nationale «une de ses priorités».

- **Les «10 France » de la ségrégation scolaire**

Concernant celle-ci, l'OBS a divisé le pays en dix parties :

- La région parisienne, au sens large du terme, le nord et le nord-est de la France, la Provence-sud et la Côte d'Azur : dans ces régions, les établissements sont ségrégationnistes, voire très ségrégationnistes.

- Le sud-ouest, le centre, le centre-est (sauf Lyon et Grenoble): les établissements sont très peu ségrégationnistes, sauf à Bordeaux et Toulouse, où l'on trouve des établissements privés.

- Le centre-ouest, dont les Pays de la Loire :l'enseignement privé a pris de l'importance depuis quelques décennies : les établissements s'enfoncent dans la ségrégation, ainsi à Rennes, Angers, Le Mans.

- **Agglomération de Nantes**

Avec quelques 50 collèges publics et privés, l'indice de position sociale est élevé, sauf dans 1 ou 2 établissements. Plusieurs collèges publics ont été reconstruits, le « brassage » des populations y est meilleur. 4 ou 5 collèges privés ont un indice supérieur. Mais on voit mal comment l'enseignement privé pourrait accueillir davantage d'élèves à faible indice de position sociale.

« *Cela vient valider les conclusions de la recherche en éducation : mélanger les publics a un effet positif sur le niveau éducatif global de la population ».*

Cette thèse est encore difficile pourtant à faire accepter, notamment par l'opinion publique.

Affaire à suivre..

Fin janvier 2023

ACTUALITÉ

## Double hold-up de l'enseignement privé : de l'argent public pour un public plus favorisé

https://www.cafepedagogique.net/2023/02/10/double-hold-up-de-lenseignement-prive-de-largent-public-pour-un-public-plus-favorise/

En France, 1 élève sur 5 en moyenne est scolarisé dans un établissement privé sous contrat, avec de fortes disparités selon les territoires, 1 élève sur 3 à Paris et à peine 1 sur 3 en Loire-Atlantique. Un phénomène qui accentue la non-mixité à l'école et qui bénéficie d'un financement public à hauteur de 73%.

*par* **Djéhanne Gani** *dans « le café pédagogique »*

BRÈVES

# A PROPOS DE L'ASCENSEUR SOCIAL

## L'ascenseur social … une métaphore qui dénonce le manque de mobilité sociale et qui persiste dans une société où la reproduction sociale reste la norme.

C'est en 2004 que Jamel Debbouze a contribué à populariser cette notion qui appartenait jusque-là au lexique des sciences politiques, en indiquant notamment «qu'il était bloqué au sous-sol». Les hommes politiques comme Nicolas Sarkozy, Emmanuel Macron et même Alain Madelin ont repris à leur compte cette image, ce dernier proposait de le «réparer». Il s'agissait pour lui de lever les obstacles à la liberté d'entreprendre. Certes les « trente glorieuses » de 1945 à 1975 ont montré que les promotions sociales étaient plus nombreuses grâce à l'expansion scolaire, l'ouverture de l'enseignement supérieur et une croissance économique stimulée par l'État. Pour autant, Paul Pasquali, sociologue au CNRS, indique que ces évolutions interviennent sur un fond où «Chacun se retrouve grosso modo dans le même groupe socioprofessionnel que ses parents».

À cette période qui s'achève en 1975 succède le déferlement du chômage et de la précarité mais aussi la massification scolaire avec l'objectif des 80% d'une génération au niveau du bac lancé par Jean-Pierre Chevènement en 1985. L'accès à l'enseignement supérieur devient la norme des classes moyennes mais la banalisation des titres universitaires diminue leur valeur relative alors que, pour l'accès aux postes élevés, se renforce le poids des filières sélectives. Aujourd'hui, la sociologue Agnès van Zanten déplore que le système scolaire français soit régulièrement pointé dans les études internationales comme étant celui où l'origine sociale pèse le plus sur les résultats. Une étude publiée par l'OCDE en 2018 affirme que depuis les années 1990, la mobilité sociale ascendante «marque le pas» dans les pays où, en moyenne, quatre générations et demie seraient nécessaires pour que les enfants des 10% des familles les plus pauvres se hissent au niveau du revenu moyen. Pour la France et l'Allemagne, il faudrait même six générations pour y parvenir. Ces résultats sont cependant pondérés par une étude de l'INSEE publiée en 2022 et fondée sur les revenus déclarés au fisc et qui montre que «l'ascenseur» français n'est pas en panne car 70% des enfants des familles modestes, à l'âge de 28 ans, progressent dans l'échelle des revenus par rapport à leurs parents. À l'opposé s'observe une mobilité descendante : 15% des enfants de parents aisés se retrouvent parmi les 20% les plus modestes, ce qui concourt au sein des classes moyennes, à l'angoisse du déclassement. Paul Pasquali conclut en indiquant que si on examine d'un côté les classes populaires et les classes supérieures de l'autre, on constate un maintien de la reproduction sociale. Elle tend à diminuer à long terme mais elle est toujours présente. Il rappelle que le principal vecteur de réussite reste l'héritage.